

le 15 juillet, contre 83,65 le 30 juin, descendit rapidement à 81,25 le 20, 78 le 25 et 77,25 le 28.

Le caractère artificiel de ce mouvement apparaît dans ce fait que l'afflux des ordres de vente, tout en étant anormal, n'était pas en disproportion avec la situation à laquelle on pouvait s'attendre dans l'occurrence : le montant des sommes engagées ne dépassait pas 600 millions, alors qu'en 1911, lors de la manifestation d'Agadir, il avait atteint 1.600 millions, et sur ce chiffre, les placements en report comptaient pour 400 millions. Le danger n'en était que plus grave, puisqu'il s'agissait en partie de manœuvres de nature à mettre en péril le crédit de la France.

En présence de cette situation, la Chambre syndicale des agents de change se vit dans l'impossibilité de procéder à la liquidation du 31 juillet à moins d'une avance spéciale de 200 millions, somme qu'elle proposait d'emprunter, en vue de lui permettre de se substituer aux acheteurs de titres incapables de lever ceux-ci. Toutefois cette solution n'eût remédié que dans une mesure restreinte à la baisse des cours, et n'eût pas atténué le danger de la thésaurisation et du retrait des espèces. Il ne restait donc d'autre parti à prendre que d'ajourner la liquidation, suivant l'invitation que le ministre des Finances adressa au Syndic des agents de change. Cette mesure fut prise le 29 juillet, et la liquidation remise à la fin d'août. Quelle que fût la légalité de cette mesure, au sujet de laquelle M. Ribot faisait des réserves dans son discours du 23 septembre, elle fut ratifiée par la loi du 5 août et par le décret du 27 septembre 1914. Elle entraînait avec elle la suppression de la cote et la fermeture de la Bourse, qui eut lieu le 31 juillet.

La prorogation de la liquidation et la fermeture de la Bourse ont suscité de nombreuses protestations. On a tout d'abord fait remarquer que l'ajournement à un mois ne faisait que reculer la difficulté, et que, loin de la résoudre, il en rendait au contraire la solution plus malaisée par le fait de la dépréciation des titres qui ne pouvait man-